



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E156812

VALABLE JUSQU'AU

15/03/2026

ÉDITÉ LE

19/06/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/08/1994

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AGEN 94b117-398 110 320

Siret : 398 110 320 00031

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0011347

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 060892110001

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 060892110001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : REMY EQUIPEMENT

LIEU DIT LE PUSOCQ  
211 ROUTE DE BORDEAUX  
47230 BARBASTE

Téléphone : 05 53 65 14 89

Portable : 06 08 65 12 79

Site Internet : www.remyequipement.fr

E-mail : commercial@remy47.fr

Responsabilité légale :  
SCHAPMAN ARNAUD GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	22/05/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/05/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	10/06/2025
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	11/04/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	22/05/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/05/2025
o Ventilation mécanique	10/06/2025
o Panneaux solaires photovoltaïques	11/04/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.